

## *Espace de Ressources Pédagogiques des Archives du Var*

### *Références du document*

Titre : Juifs sur le quai de la gare d'Austerlitz embarqués pour Beaune la Rolande et Pithiviers

Date : 1941/1943

Nature : Photographie NB

Cote : 1591 W 108

### *Intégration pédagogique*

Niveau de classe concerné : classes de 3ème de 1ère

Place dans les programmes :

- Troisième : partie II : la Seconde guerre mondiale, une guerre d'anéantissement (1939-1945)
- Première : thème 2 : la guerre au XXème siècle. La Seconde Guerre mondiale : guerre d'anéantissement et génocide des Juifs et des Tziganes. Thème 5, étude des combats de la Résistance ; Vichy, un régime antisémite.

### *Problématique(s)*

Quels sont les caractéristiques de l'Etat Français ?

Comment l'antisémitisme du régime de Vichy l'amène à mettre en place des mesures qui participent à l'organisation de la politique d'extermination menée par les nazis ? Comment la politique antisémite de Vichy s'applique-t-elle sur l'ensemble du territoire et au niveau local ?

## Transcription

Un groupe de juifs, bagages en mains, précédés d'un gendarme français , marche sur un quai de gare. En arrière plan, un train de voyageur.

## Contextualisation

La France vaincue signe l'armistice le 22 juin 1940. Ce dernier divise le pays en une zone libre séparée d'une zone occupée par la ligne de démarcation. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont rattachés au commandement allemand de Bruxelles tandis que l'Alsace et la Moselle sont annexées de fait par l'Allemagne.

Le 10 juillet 1940, sénateurs et députés présents à Vichy accordent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Celui-ci devient le chef de l'État français avec comme nouvelles valeurs « travail, famille, patrie ». Pour le maréchal Pétain, la France doit se relever grâce à une « Révolution nationale » qui assainirait le pays de toutes les scories laissées par la III<sup>ème</sup> République. Le régime de Vichy, nationaliste, autoritaire, xénophobe et antisémite a identifié les membres de « l'anti-France » : les communistes, les Juifs et les francs-maçons.

L'armistice impose à l'administration française de se « conformer aux réglementations des autorités allemandes » et à « travailler avec ces dernières d'une manière correcte ». Celle-ci va donc, souvent avec zèle, se mettre à la disposition de l'occupant dans la zone occupée et participer au recensement puis à l'arrestation et l'internement des Juifs.

La politique antisémite de Vichy	Les mesures antisémites de l'occupant allemand
22 juillet 1940 : révision des naturalisations. 7000 juifs perdent la nationalité française. 27 août 1940 : autorisation de la propagande antisémite	27 septembre 1940: première ordonnance

<p>03 octobre 1940: premier statut des Juifs concernant les deux zones.</p> <p>04 octobre 1940 : lois sur les « ressortissants étrangers de race juive ». 40 000 d'entre eux sont internés dans des « camps spéciaux ».</p> <p>07 octobre 1940: abrogation du décret Crémieux. Les Juifs d'Algérie perdent la nationalité française .</p> <p>29 mars 1941 : création du Commissariat Général aux Questions Juives dirigé par Xavier Vallat.</p>	<p>allemande précisant les critères d'appartenance à la religion juive et le recensement des personnes juives.</p> <p>18 octobre 1940 : seconde ordonnance allemande qui recense les « entreprises juives » dans la zone occupée.</p> <p>26 avril 1941 troisième ordonnance allemande donnant une nouvelle définition juridique de l'état de juif et impose des administrateur aux « entreprises juives » de zone occupée.</p>
<p>2 juin 1941 : second statut des Juifs</p>	<p>13 août 1941 : quatrième ordonnance allemande imposant la confiscation des postes de radio détenus par des Juifs.</p>
<p>20/25 août 1941 : nouvelles arrestations et internements de juifs étrangers à Paris par la police française à la demande des autorités allemandes.</p>	<p>20/25 août 1941 : nouvelles arrestations et internements de juifs étrangers à Paris par la police française à la demande des autorités allemandes.</p>
	<p>28 septembre 1941 : cinquième ordonnance allemande visant les</p>

<p>19 octobre : création d'une police aux questions juives par Vichy.</p> <p>29 novembre 1941: loi obligeant les associations culturelles et cultuelles juives à se réunir dans l'Union Générale des Israélites de France créée à cette occasion.</p>	<p>« entreprises juives ».</p>
<p>12 décembre 1941 : à Paris, 748 Français juifs arrêtés puis internés par la police allemande aidée par la police française.</p>	<p>12 décembre 1941 : à Paris, 748 Français juifs arrêtés puis internés par la police allemande aidée par la police française.</p>
<p>10 février 1942 : loi interdisant les changements de noms.</p> <p>Eté 1942 : le gouvernement de Vichy livre aux Allemands des milliers de juifs étrangers et multiplie les rafles en zone libre.</p>	<p>14 décembre 1941 : amende de 1 milliard de francs et exécution de 100 otages juifs après un attentat.</p> <p>07 février 1942 :sixième ordonnance allemande. Il est interdit aux Juifs de quitter leur domicile de 20 heures à 6 heures du matin.</p> <p>24 mars 1942 : septième ordonnance allemande donnant une nouvelle définition juridique de l'état de juif.</p> <p>27 mars 1942 : premier convoi de juifs déportés vers l'Est...</p> <p>29 mai 1942 : huitième ordonnance allemande mettant en place le port de l'étoile jaune aux juifs de plus de 6 ans en zone occupée.</p> <p>8 juillet 1942 : neuvième ordonnance allemande interdisant aux juifs de fréquenter des lieux publics.</p>

16/17 juillet 1942 : rafle du Vel'd'Hiv essentiellement réalisée par la police française. 12884 Juifs, surtout étrangers, sont arrêtés.	16/17 juillet 1942 : rafle du Vel'd'Hiv essentiellement réalisée par la police française. 12884 Juifs, surtout étrangers, sont arrêtés.
01 décembre 1942 : apposition du tampon J sur les cartes d'identité.	
<p>01 janvier 1943 : rafle de Rouen.</p> <p>02 février 1943 : rafle de Marseille</p> <p>01 janvier 1944 : rafle de Bordeaux</p> <p>06 avril 1944 : rafle de la maison des enfants d'Izieu</p> <p>01 août 1944 : le dernier convoi quitte Drancy</p>	

Créés pour la plupart en 1938 et 1939 pour y interner les réfugiés espagnols puis les prisonniers de guerre allemands, les camps d'internement français servent ensuite aux occupants qui vont y emprisonner les prisonniers de guerre français. Placés sous l'autorité de l'administration française, les camps d'internement vont, à partir de 1940, recevoir les juifs étrangers arrêtés dès octobre 1940.

Les camps de Pithiviers et de Beaune la Rolande font partie des camps d'internement qui vont, sous la double tutelle de la préfecture du Loiret et de l'occupant allemand participer à l'internement des juifs d'abord étrangers puis français. Ces camps bénéficient de conditions d'implantations favorables, proches de Paris, desservis par des lignes de chemins de fer. Les premiers internés arrivent en mai 1941, lors de la « rafle du billet vert ». Invités à se présenter aux autorités françaises pour « examen de situation », les juifs étrangers qui se rendent à la convocation sont arrêtés puis menés à la gare d'Austerlitz d'où ils rejoindront les camps de Pithiviers et Beaune la Rolande. Ces premiers internés pourront recevoir des visites, envoyer du courrier et pour certains travailler à l'extérieur du camp. Les conditions matérielles y sont cependant très difficiles (problèmes d'hygiène, de nourriture, de logement). Gendarmes, douaniers et gardiens d'origine locale constituent le personnel chargé de surveiller ces internés. Les conditions matérielles des camps se durcissent à partir de l'automne 1941 sur l'injonction des autorités allemandes.

C'est au printemps 1942 que commencent les premières déportations vers l'Est et les camps d'extermination. Les internés de la « rafle du billet vert » seront les premiers à

partir, vite remplacés dans les lieux par les victimes de la rafle du Vel d'Hiv : près de 8000 personnes dont la moitié d'enfants arrivent entre le 18 et le 22 juillet 1942 dans les deux camps du Loiret nullement préparés à recevoir tant de personnes à la fois. Dès le 17 juillet , les autorités françaises s'émeuvent et souhaitent que les enfants juifs soit également déportés vers le Reich. L'accord venu de Berlin parvient le 13 août. Jusque-là , les enfants étaient séparés des parents déportés, restants alors seuls dans les camps. Ils seront transférés vers le camp de Drancy pour être finalement déportés à leur tour en août 1942 vers Auschwitz-Bikernau ... En juillet 1943, les camps de Pithiviers et Beaune la Rolande sont fermés et leurs détenus transférés au camp de Drancy.